

## **Nouvelles attaques contre nos retraites : toutes et tous en grève et aux manifestations le 10 septembre !**

1993, 1995, 2003, 2007, 2010, et maintenant 2013 : les gouvernements successifs s'acharment contre notre système de retraite, satisfaisant ainsi les revendications patronales. Leur volonté permanente est de brader les acquis sociaux, gagnés grâce aux luttes syndicales passées. Le nouveau projet de loi sera présenté début septembre, mais nous connaissons déjà son orientation : faire payer les salarié-es, les chômeurs-ses, les retraités-es, les jeunes en formation.

### **Travailler plus longtemps, ce serait naturel ?**

L'argument a été employé à chaque contre-réforme : on vit plus vieux, on doit donc travailler plus longtemps !

C'est oublier le chômage, la précarité, le recul de l'espérance de vie en bonne santé... et surtout le fait que la productivité et les profits ne cessent d'augmenter.

Il n'y a nul besoin de travailler plus longtemps, sauf pour remplir toujours plus les poches des patrons et des actionnaires.

L'annonce du gouvernement de ne pas toucher à l'âge de départ est de la poudre aux yeux. Dès 2020 la durée de cotisation va augmenter pour atteindre 43 annuités en 2035 ! Il sera alors trop tard pour se mobiliser. L'allongement de la durée de cotisations conduit à une retraite plus tardive et à des pensions plus faibles pour tous et toutes !

### **Un problème de financement ? Non, de répartition de la richesse !**

Conseil d'Orientation des Retraites, rapport Moreau, gouvernement, tous soulignent le besoin de 20 milliards d'euros pour 2020. 40 milliards d'euros ont déjà été pris dans les poches des salarié-es (en activité, au chômage ou en retraite) par l'allongement de la

durée de cotisations, le recul de l'âge de la retraite, l'instauration de la décote, la désindexation des pensions par rapport aux salaires, l'augmentation du nombre d'années prises en compte pour le salaire de référence, la baisse du rendement des complémentaires.

Ce sont les salarié-es qui produisent la richesse collective. Nous ne devons rien à celles et ceux qui nous la confisquent en s'appropriant le fruit de notre travail. Imposons une autre répartition des richesses, et les 20 milliards pour les retraites seront bien vite trouvés !

### **20 milliards d'ici 2020 ? La fraude fiscale, c'est 80 milliards par an !**

#### **GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE le 10 septembre !**

#### **MANIFESTATION à 14 h de République à Nation (par Bd Voltaire)**

Le gouvernement veut aller vite et présenter son texte au Conseil des ministres mi-septembre.

CGT, FO, Solidaires, FSU appellent à une journée nationale de grèves et manifestations le mardi 10 septembre. Des appels unitaires sont lancés dans les secteurs professionnels, les manifestations s'organisent dans tous les départements, parfois dans un cadre plus large.

Réussir cette action nationale interprofessionnelle est la première étape pour construire le mouvement national qui nous permettra de gagner !

**Pour nos retraites, unité contre  
les mauvais coups !  
10 septembre, début d'un mouvement  
à construire ensemble  
Plus nous serons nombreux-ses,  
plus vite nous gagnerons !**

## ÉCOLES EN GRÈVE LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE CONTRE LE DIKTAT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Malgré la mobilisation historique de l'an dernier, le ministre, le rectorat et la mairie sont passés en force.

Ils ont imposé une organisation du temps scolaire et périscolaire qui se révélera calamiteuse pour les élèves comme pour les enseignant-e-s et les personnels municipaux.

Pour nous, c'est toujours et résolument : Non ! Et, comme cela a été voté massivement par l'AG parisienne du 22 mai dernier, SUD éducation appelle les enseignant-e-s des écoles parisiennes à faire grève, à manifester et à se réunir le premier mercredi concerné, le 4 septembre.

**Les collègues qui ne l'auraient pas fait avant les vacances sont invité-e-s à déposer leur déclaration d'intention de grève le vendredi 30 août (ou, au plus tard, le lundi 2 septembre à 8 h 30).**

Ce 4 septembre, se tiendra au rectorat la réunion du Comité Technique Académique consacrée aux ajustements de carte scolaire (n'oubliez pas d'informer SUD des problèmes d'effectifs et de postes dans les écoles, ainsi que des demandes d'ouvertures de classes) et à la situation de la rentrée scolaire 2013.

Donc, **rassemblement** devant le rectorat (94, avenue Gambetta, 20ème) avant le début de la réunion du CTA prévue à 9 h, pour exiger l'annulation de l'organisation imposée du temps scolaire, le respect du statut des personnels et les moyens nécessaires à l'école.

Puis, **assemblée générale** à 10 h 30 à la Bourse du travail (salle Jean Jaurès) 3, rue du Château d'Eau, 10ème (métro République).

### NE LAISSONS RIEN PASSER !

La mairie et le rectorat se livrent actuellement à une intense campagne de propagande pour rassurer sur la qualité du dispositif : « Tout est prêt pour le 3 septembre ! ».

Toutefois, certains responsables municipaux reconnaissent par avance « quelques couacs inévitables » et annoncent « une période de rodage au moins jusqu'en octobre » pour les activités périscolaires du mardi et du vendredi à partir de 15 h. Le problème est que les élèves seront à l'école dès le 3 septembre !

SUD éducation appelle les enseignant-e-s à relever soigneusement et à signaler tous les dysfonctionnements constatés, à dénoncer toutes les promesses non réalisées et tous les

dangers potentiels ainsi qu' à ne pas engager leur responsabilité durant les heures où c'est celle de la mairie qui est prévue.

### FAISONS RESPECTER NOS HORAIRES DE SERVICE !

Durant tout l'été s'est déroulée une bataille juridique et judiciaire sur les horaires des personnels et des élèves à compter du 3 septembre.

La Fédération SUD éducation a déposé un recours contre le décret Peillon devant le Conseil d'État.

Au niveau parisien, SUD éducation, le SNUipp et le SNUDI-FO ont déposé un recours au tribunal administratif contre le règlement départemental et les horaires voulus par le rectorat et la mairie.

Nous n'avons pas obtenu la suspension du dispositif avant la rentrée, mais la procédure se poursuit en vue de l'annulation pure et simple des décisions contestées. Le Conseil d'État et le TA se prononceront dans quelques semaines.

D'ores et déjà, il a été posé – et même reconnu par le rectorat – que la pratique selon laquelle les enseignant-e-s accueillent les élèves, dans les écoles, dix minutes (chaque matin et chaque après-midi) avant le début des classes est illégale !

Aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit cet accueil, ni qui en est responsable et doit assurer la surveillance des élèves !!!

Les obligations de service des enseignant-e-s, définies par les textes, sont de 27 h hebdomadaires qui se déclinent très précisément (24 heures d'enseignement + heures annualisées pour les activités complémentaires et les réunions institutionnelles). Elles ne prévoient pas ce temps d'accueil et de surveillance de 90 minutes par semaine, effectué en plus et sans rémunération ni compensation.

**En conséquence, SUD éducation appelle les enseignant-e-s du premier degré à appliquer, dès cette rentrée, la consigne syndicale de prendre son service à 8 h 30 et à 13 h 30 (sauf pour les écoles commençant à 9 h 30, etc.) et en aucun cas avant.**

C'est une bataille qui s'engage, mais l'administration ne peut en aucun cas prendre de mesure de rétorsion à ce sujet.

**Pas de cadeau !**

## EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

À partir de cette rentrée, des étudiant-e-s recruté-e-s entre la deuxième année de licence et la première année de master occuperont des emplois d'avenir professeur (EAP).

Il s'agit d'étudiant-e-s boursier-e-s se destinant aux concours de l'Éducation nationale, dont la rémunération vient simplement compléter les bourses, de sorte qu'ils-elles gagneraient en tout 900 euros par mois en moyenne. Ce sont des contrats précaires, d'une durée d'un an, renouvelables deux fois.

Leurs prérogatives diffèrent en fonction de leur niveau d'études : les étudiant-e-s de deuxième année ne peuvent pratiquer que de l'« observation participative », tandis que les étudiants de troisième année et de Master peuvent prendre en charge des « séquences pédagogiques » en présence d'un-e enseignant-e. Ils peuvent tous dispenser du soutien pédagogique. Ces attributions sont floues, il faudra être vigilant à ce qu'on ne leur fasse pas faire tout et n'importe quoi.

## CONTRACTUEL-LE-S ADMISSIBLES AUX DEUXIÈMES CONCOURS DE JUIN DERNIER

Sous prétexte d'augmenter le nombre d'enseignant-e-s, le gouvernement a ouvert un concours supplémentaire en juin dernier, qui dans l'immédiat permet surtout d'augmenter le volant de travailleurs et de travailleuses précaires dans l'Éducation nationale. Les candidat-e-s à ce concours ont passé un écrit en juin dernier, et ne passeront leur oral qu'en juin 2014. Dans l'intervalle, ils-elles peuvent exercer un service d'enseignement, sans formation, à raison d'un tiers-temps rémunéré à mi-temps. Ils-elles devront préparer leurs enseignements, leur concours et, pour celles et ceux qui ont été recruté-e-s à la fin de leur Master 1, leur Master 2.

Tous ces dispositifs sont autant d'occasions, sous couvert de favoriser l'emploi des jeunes, de les exploiter sous des contrats précaires. SUD éducation Paris sera attentif à défendre les droits de ces travailleurs et travailleuses particulièrement exposé-e-s.

### Droits syndicaux

Nous rappelons que les personnels ont le droit sur leur lieu de travail à un panneau d'affichage syndical et, sous certaines conditions, à des moyens de reprographie à usage syndical et à un local syndical avec téléphone. Les personnels ont le droit d'afficher la presse syndicale, les tracts syndicaux et tout document informatif sur le monde du travail et plus largement sur la société, à partir du moment où ceux-ci ne sont ni injurieux ni diffamatoires.

Le droit de grève peut être exercé par tous les personnels titulaire ou non, syndiqué-e-s ou non, de nationalité française ou non, avec ou sans papiers.

De même tous les travailleurs titulaires ou non, de nationalité française ou non, avec ou sans papiers ont le droit de se syndiquer.

### Second Degré : préavis de grève

En cette rentrée, il faudra être très vigilant dans de nombreux domaines, en particulier au nombre de postes de surveillant-e-s et aux moyens attribués à l'aide éducative. En effet, les établissements pourraient embaucher des personnels en emplois avenir professeur (EAP) au détriment du recrutement d'AED, alors même qu'ils n'ont pas les mêmes attributions.

Concernant les sur-effectifs des classes, le manque de personnels — de postes statutaires ! — et les conditions de travail qui se dégradent, SUD éducation Paris a déposé un préavis de grève du 3 au 9 septembre 2013 couvrant tous les personnels des établissements du second degré (Rectorat, Conseil Régional d'Île-de-France et Conseil Général de Paris).

Déposé le 28 août 2013

Agenda de la rentrée :

- **mercredi 04/09 : GRÈVE 1er degré** contre la mise en application de la réforme des rythmes scolaires avec rassemblement devant le Rectorat à 8h45 et AG des gévistes à 10h30 à la Bourse du Travail (Château d'Eau) ,

- **vendredi 06/09 à 18h : AG des adhérents** de SUD éducation Paris au local (30 bis rue des Boulets, code 248A, métro Rue des Boulets),

- **mardi 10/09 : journée de grève** contre la future réforme des retraites avec manifestation à partir de 14h à République.+

